

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le seize juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 09 juillet 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 22 – REPRÉSENTÉS : 5

PRÉSENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. CAILLON Philippe, Mme VAIRÉ Sandrine, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. LAFOND Frédéric, Mme TESSIER Martine, MM. RICARD Jean-François, CODET Stéphane et REKIS Bruno, COLIN Arnaud et DELAUNAY Yoann, Mme FERRY Gladie, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GUIHO Marie-France et GUILLAUDEUX Maryse, M. HAMON Jean-Pierre, Mme MOREAU Valérie, MM. PELÉ Martin et RANNOU Yannick et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : Mmes BOURGUIGNON Agnès (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*), HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), MOURAUD Dominique (*pouvoir à Mme VAIRÉ Sandrine*) et NIAUDET Danielle (*pouvoir à M. RANNOU Yannick*) et M. PINEAU Olivier (*pouvoir à Mme MOREAU Valérie*).

ABSENTS : MM. BERNIER Sébastien et MOUSSU James.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : M. POINTEAU Jean-Luc et Mme DUBOURG Yolande

<u>OBJET</u> :	<i>Décision modificative n°1- Budget Assainissement</i>
-----------------------	---

N° 2020 / 07 / 06

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif adopté ;

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

Dans le contexte de la crise sanitaire du coronavirus et par principe de précaution, la collectivité, ne peut épandre, comme habituellement, les boues émanant de la station d'épuration. Les recommandations sanitaires, obligent la collectivité à déshydrater lesdites boues pouvant être contaminées. Le coût de cette déshydratation, non prévue, s'élève à 73 566 € TTC ;

Cette contrainte conduit à la nécessité d'effectuer des ajustements budgétaires.

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°1 portant sur les ajustements budgétaires décrits ci-après :

Compte	Libellé	Modification n	Budget avant	Budget après
611	Sous-traitance générale	74 000,00	0,00	74 000,00
023	Virement à la section d'investissement	- 74 000,00	130 000,00	56 000,00
Dépenses	de fonctionnement	0,00	-	-
021	Prélèvement section de fonctionnement	- 74 000,00	130 000,00	56 000,00
1641	Emprunts en euros	74 000,00	1 094 870,39	1 168 870,39
Recettes	d'investissement	0,00	-	-

Vote : 26 POUR – 1 ABSTENTION

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 20 juillet 2020,
Le Maire,

